

## Note de rentrée 2023-2024

Ecole primaire « Les Jeunes Pousses »

02 47 98 46 94

14 rue Saint-Martin

ec-ligre@ac-orleans-tours.fr

37500 LIGRE

### Equipe enseignante :

- Mme MONTALENT, classe de GS-CP (sauf jeudi) -> 18 élèves
- Mme BERTON, classe de CP-CE1 (jeudi et vendredi) et directrice de l'école (décharge le lundi) -> 18 élèves
- Mme CAILLAUD, classe de CP-CE1 (lundi et mardi) et classe de GS-CP (jeudi)
- Mme DIEN, classe de CE2-CM1 -> 23 élèves
- M. BONCOEURE, classe de CM1-CM2 -> 22 élèves

### Autres personnels sur le temps scolaire (présence permanente ou ponctuelle) :

- ATSEM : Marie-Noëlle RICHARD (le matin en GS-CP)
- membres du RASED : enseignantes spécialisées (aide à dominante pédagogique ou relationnelle), psychologue scolaire
- infirmière et médecin scolaires

➔ Sur le temps scolaire, les élèves sont placés sous la seule responsabilité des enseignants.

### Personnels communaux sur les temps périscolaires :

- transport scolaire : Sonia CHESE-BECERRA
- accueil périscolaire : Nina BIGOT et Annick PIMBERT (matin) ; Marie-Noëlle RICHARD et Claudine RITOUX (soir)
- pause méridienne : restaurant scolaire : David DUPUY et Ludivine MORISOD; surveillance dans la cour : Annick PIMBERT et Nina BIGOT

➔ Sur les temps périscolaires, les élèves sont sous la surveillance des agents communaux donc sous la responsabilité de la municipalité. S'adresser à la mairie pour toute demande concernant le périscolaire. En cas de prise en charge extérieure pendant la pause méridienne, merci d'informer la mairie des heures de départ et/ou d'arrivée de l'enfant.

### Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 – 12h / 13h45 – 16h15

Ouverture du portail de la cour principale 10 minutes avant le début de la classe le matin et l'après-midi.

Merci de respecter les horaires. Tout retard oblige un personnel à aller ouvrir le portail, ce qui perturbe le bon fonctionnement de la classe.

Les élèves de la classe annexe effectuent l'entrée et la sortie de l'école depuis la cour principale. Seule la sortie des élèves qui ne mangent pas au restaurant scolaire pourra s'effectuer par la cour annexe à 12h.

#### Organisation des services de restauration

12h10 – 12h45 : repas des GS-CP et des CP-CE1

13h-13h35 : repas des CE2-CM1 et des CM1-CM2

Les élèves du second service sont autorisés à apporter une collation pour la récréation du matin.

#### APC : activités pédagogiques complémentaires :

Temps d'apprentissage non obligatoires assurés par l'équipe enseignante le lundi et le jeudi de 12h à 12h30 pour les élèves de CE2-CM1 et de CM1-CM2 et de 13h05 à 13h35 pour les élèves de GS-CP et de CP-CE1. Une autorisation annuelle a été distribuée dans les cahiers de liaison pour obtenir l'accord des parents. Vous serez avertis dans le cahier de liaison quand votre enfant y participera.

#### Fréquentation et obligation scolaire :

L'école étant obligatoire, les élèves sont donc tenus à l'assiduité. L'absentéisme est signalé par voie hiérarchique.

#### Absences :

Merci de signaler **toutes les absences** par téléphone (sur le répondeur notamment) ou par courriel dès que possible et de les justifier avec les **coupons d'absence à remplir** dans les cahiers de liaison. Le certificat médical est demandé uniquement en cas de maladies contagieuses. Toute absence prévue supérieure à deux jours doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence à adresser à l'Inspectrice de l'Education Nationale de Chinon par l'intermédiaire de la directrice de l'école. Pensez à prévenir le restaurant scolaire au 02 47 98 36 67 pour annuler le(s) repas de votre enfant.

#### Arrivée ou départ d'un élève en cours de journée :

Si cette arrivée ou ce départ est prévu sur le temps de classe, merci de le signaler par écrit dans le cahier de liaison (date, heure, motif, personne qui vient chercher l'enfant). Au moment du départ de l'élève, une décharge de responsabilité sera remplie et signée par la personne qui vient chercher l'élève. En cas d'arrivée ou de départ réguliers (prise en charge extérieure : orthophoniste, psychologue,...), une autorisation régulière sera remplie une seule fois.

A l'exception des autorisations de sorties régulières ou des départs d'élèves malades, **les arrivées et les départs d'élèves ne sont pas autorisés pendant la pause méridienne**. Les familles doivent donc déposer ou venir chercher leur enfant au début (12h) ou à la fin (entre 13h35 et 13h45) de la pause méridienne.

#### Hygiène :

Merci d'être vigilants concernant les poux (surveiller et traiter en cas de besoin, les cheveux mais aussi les textiles de la maison, voiture).

### Santé :

Les élèves malades ne peuvent pas être accueillis à l'école (confort personnel et risque de contagion). Merci de prévoir un mode de garde pour gérer les absences pour maladie.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école. Ils sont interdits dans les cartables des élèves. Seuls les élèves souffrant d'une maladie chronique nécessitant un traitement permanent ou d'urgence peuvent recevoir un traitement médicamenteux dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) à formaliser avec le médecin traitant.

### Anniversaires :

Les gâteaux « faits-maison » ne sont pas autorisés. Merci de prévoir des gâteaux du commerce avec emballage (à des fins de traçabilité) sans conservation au frais. Prévenir l'enseignant à l'avance si votre enfant apporte un goûter (uniquement emballages individuels). La distribution de cartons d'invitation n'est pas autorisée.

### Objets personnels / de valeur :

Ils sont interdits à l'école (merci de vérifier régulièrement le cartable de votre enfant). Les élèves ne sont plus autorisés à apporter des jouets personnels pour la récréation. Veillez à ne pas équiper votre enfant d'objets de valeur (risque de perte ou de dégradation).

### Tenue vestimentaire:

Veillez à fournir à votre enfant une tenue adaptée à l'école : décente, pratique, qui ne craint pas. Pour le sport, merci de fournir des chaussures de sport propres (utilisation de la salle de sports).

### Association des parents d'élèves (APE) :

Les parents qui souhaitent s'investir dans l'association peuvent prendre contact par mail : [ape-ligre@gmx.fr](mailto:ape-ligre@gmx.fr) et se rendre prochainement à l'assemblée générale.